L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS.

MARDI MATIN, 28 AOUT.

FEUILLETON.

AUTOUR D'UN PHARE

PAR HENRY GRÉVILLE.

IV

L'un jour, il vint à notre cachette plus tard que de coutume; mes nerfs excités par l'attente se détendirent à sa vue, et je me jetai dans ses bras en pleurant. Autrefois de me rassurer il me serrait sur son cœur en silence. Effrayée, je levai les yeux, et je vis sur son visage l'expression profonde de douleur.

"—Qu'y a-t-il? mon Dieu! m'écriai-je.

"—Il faut que je parte, me répondit-il d'une voix altérée. Le phare fonctionne parfaitement, les deux mois d'essai sont expirés, je suis appelé à d'autres travaux. Je pars après-demain pour Paris.

"Je m'affaissai sur le rocher. J'aimais perdument cet homme; je l'aimais avec ma tête, j'en conviens, mais, à ce moment-là, j'étais incapable de m'en rendre compte.

"—Et moi? murmurai-je désolée.

"—Vous? vous m'oublierez, répondit-il d'une voix stridente. Vous ne vous souviendrez plus de moi avant la fin de l'année.

"—Oh! m'écriai-je, blessée au cœur.

"—Certes! m'avez-vous jamais aimé? Ai-je reçu de vous une seule preuve d'amour? N'avez-vous pas opposé sans cesse ma tendresse les obstacles que vous suggérait non votre pudeur, mais votre égoïsme? On n'aime pas, quand on aime comme vous....Je vais souffrir dans mon exil....mais vous!....

"Il détourna brusquement la tête; c'est moi qui le contraignis à me regarder, à poser ses bras autour de moi; c'est moi qui cherchai ses lèvres avec les miennes!....

"Je vous écris tout cela, Cécile, pour que vous sachiez bien jusqu'à quel point un homme peut être fourbe et une femme peut être folle. Que cette cruelle leçon serve d'exemple à celles qui n'ont pas encore failli!

"Il voulait me quitter.

"—Adieu, dit-il, je ne vous verrai plus.

"—Pas ainsi, m'écriai-je, pas encore. J'ai mille choses à vous dire! Nous devons nous revoir,—nous ne pouvons nous séparer ainsi,—vous m'écrirez, il faut nous entendre.....

"Il me montra du geste la marée descendante, qui laisserait son canot à sec dans quelques instants et lui couperait la possibilité de retourner au phare sans que sa présence fût connue au village.

"Écoute, m'écria-t-il affolée en m'accrochant à lui, il faut que je te voie encore.....

"—Vous ne m'aimez pas, répondit-il froidement.

"—Où tu voudras, quand tu voudras.....mais je ne puis te quitter ainsi.

"Le triomphe se peignit sur son visage, il m'étreignit dans ses bras.

"—Ah! tu m'aimes! s'écria-t-il avec transport.

Il était si beau en ce moment que je perdis complètement la raison.....

"—Demain, reprit-il à la marée haute, je viendrai te chercher en bas, avec le canot, et je t'emmènerai au phare.

"—Au phare? dis-je avec une délicieuse angoisse.

"—Oui, au phare: là, je suis le maître et nous serons seuls. Les deux matelots qui le gardent me sont absolument dévoués; d'ailleurs, j'en renverrai un à terre. Le règlement porte que deux hommes doivent habiter le phare, j'en serai un pour ce jour-là. J'apporterai une caperdche, tu t'envelopperas, et nul ne saura rien.

"—Mais, Régis, non sans inquiétude, pour revenir?

"—Au bout de trois heures, après la marée haute, le courant se rétablit, il sera environ cinq heures du soir, je te ramènerai ici, tout le monde croira que tu as passé la journée dans la falaise, comme d'ordinaire.

"L'admirable ordonnance de ce plan ne m'inspirait point la pensée qu'il était trop parfait pour n'avoir pas été conçu d'avance, tant j'étais aveuglée; j'acquiesçai à tout et je m'assis auprès de lui.

"Je rentrai au logis comme dans un rêve; mon mari s'était fait à mes airs absorbés; il m'en railliait bien un peu, mais avec cette bonhomie qui le rendait si sympathique aux yeux de tous, si vulgaire aux miens, de prétextai d'ailleurs un mal de tête,—c'était une excuse dont je m'étais souvent servie depuis deux mois, et je me retirai.

"Je me demande parfois d'où vient que rien ne vous avertit, rien ne vous arrête au bord du précipice; est-il possible que l'homme doive ainsi rouler vers l'abîme et que rien ne lui ouvre les yeux? Mais c'est à nous de nous garder nous-mêmes; sans cela, à quoi bon la conscience?

"J'allais commettre une faute; pourtant je ne pensais pas à l'adultère; mais l'adultère, suivant la parole de l'Écriture, était déjà commis dans mon cœur. J'avais tellement vécu dans le rêve que je n'avais plus conscience de la réalité. Le hâtant par le démon des sens qui me poussait à ma chute, c'était celui de l'orgueil. Je m'étais crue supérieure à ceux qui m'entouraient.....De quelle humiliation n'allais-je plus payer mon faste!

"Le jour vint, puis midi sonna; j'assistai au repas de famille avec l'apparence du calme, puis je revêtis une robe de couleur sombre et je me dirigeai vers la falaise. Mon mari m'arrêta sur le seuil.

"—Je crains que le temps ne se gâte, me dit-il doucement.

"Je jetai un coup d'œil aux nuages qui glissaient rapidement vers le nord-est.

"—Je ne crois pas, répondis-je.

"—Enfin, ajouta-t-il en souriant, si la pluie te surprend, tu connais le chemin de la maison. Va, mon enfant, me dit-il, et il posa un baiser sur mon front.

"J'allais dû me précipiter à ses genoux, lui crier: —Défends-moi contre moi-même!.....Je n'en fis rien. Cependant une horrible pensée me vint. Je remontai à la hâte dans ma chambre, je me jetai à genoux devant la croix, et je priai Dieu de me permettre de revoir pure au logis conjugal. Pure! elle l'était déjà perdue!

"Je rencontrai ma fille,—je ne la cherchais pas. Je l'embrassai à la hâte, et je m'enfuis en courant vers la falaise.

"Il m'attendait, comme il l'avait dit. J'endossai la grosse cape de matelot, et, vingt minutes après nous abordions au pied du phare. Je montai en courant les quelques marches qui conduisaient à la plate-forme; puis, à l'abri du parapet, je regardai craintivement dans la direction de notre maison. Un homme que je reconnus pour mon mari, à sa tournure et surtout au large chapeau de paille qui faisait tache blanche, allait et venait dans le jardin.....J'eus peur et j'exprimai mon inquiétude.

"—Ne crains rien, me dit en riant M. B.... Quand bien même il regarderait par ici, il ne pourrait pas se douter que c'est toi qu'il voit.

"Cette assurance d'esprit, ce tutoiement familier me causèrent un certain malaise. La circonstance était trop grave pour prêter à rire, et le mot "toi" me semblait trop sacré pour être employé à la légère: mais M. B.... m'entraînait dans l'escalier, et l'étonnement me fit oublier cette impression désagréable.

"Nous montâmes rapidement l'escalier tournant, étroit, aux marches hautes, qui me donnait le vertige; arrivée au premier palier, je vis une porte donnant dans une petite pièce; je voulus entrer, mais M. B.... l'entraîna vivement plus haut. Au second palier, je me sentais épuisée, il m'enleva dans ses bras et me porta jusqu'au troisième étage.

"Une petite cabine, étroite comme dans un vaisseau, était éclairée par une fenêtre taillée dans l'épaisseur du phare. Les murs et le pavé de granit me firent penser à un sarcophage; une étroite couchette s'enclavait dans le mur entre la fenêtre et l'entrée.....

"—Voici mon royaume! dit M. B.....en refermant la porte.

"J'entendis le bruit des pas du matelot décroître dans l'escalier tournant. Je regardai autour de moi; la mer apparaissait par la fenêtre, non pas bleue comme la veille, mais presque noire.

"—C'est à cause de la hauteur, me dit évasivement M. B.....Tu es à mol! fit-il avec passion en me serrant dans ses bras.

"—Non! non! m'écriai-je, je veux m'en retourner tout de suite.

"—C'est impossible, répondit-il sans se troubler; la marée ne le permettra pas avant trois heures.

"Trois heures! je frémis; je le savais pourtant. Qu'avais-je donc espéré? Jouer avec le feu? il était trop tard, et mon heure était venue.....M. B.....à mes pieds me suppliait; l'élément romanesque qui avait eu tant d'importance dans ma vie conspirait contre moi; le lutin quelque temps, et enfin je tombai vaincue.

"Pendant quelques heures ma défaite, la honte que je sentais déjà, le remords de la chute m'étreignaient douloureusement le cœur. M. B.....essayait de me consoler, mais les larmes ne voulaient pas s'arrêter.

"—Rameuez-moi chez moi, lui dis-je; là seulement je pourrais réfléchir et me calmer.....ici, je souffre, j'ai honte.....

"—Dans une heure, répondit-il, pas avant, nous pourrons partir. Et il retomba à mes pieds avec des protestations d'amour qu'en ce moment-là je dus croire sincères.

"Je l'écoutais, me forçant à l'entendre; mais, au fond, préoccupée de la manière dont j'allais saluer la maison conjugale, quand j'entendis tout à coup un bruit formidable, et le phare trembla sur sa base.

"—Qu'y a-t-il? m'écriai-je, et je me précipitai vers l'étroite fenêtre. La mer affolée, toute noire à quelques mètres et complètement blanche d'écume sur les rochers, se précipitait avec des coups furieux sur le soubassement du granit. La frêle coquille de noix qui nous avait amenés avait disparu.

"—Qu'est-ce que cela vent dire? cria M. B.....dans l'escalier du phare.

"La voix du matelot nous arriva lointaine, et comme sortant d'une cale de vaisseau.

"—C'est un grain, Monsieur, répondit-il, ne craignez rien, j'ai sauvé le canot.

"M. B.... poussa un soupir de soulagement.

"Attendez-moi, me dit-il, je vais aux informations.

"Il disparut dans la spirale du granit, et moi, misérable, désespérée, je restai près de la fenêtre, les mains pendantes, avec un frisson d'horreur qui me passait sur le corps de temps en temps.

"Il me sembla en réalité, me sembla interminable. Au bout d'un instant, M. B.... reparut très pâle et très ému.

"—Je suis désolé, me dit-il, les éléments sont contre nous.....c'est un grain qui ne sera pas de longue durée, mais il n'est pas probable qu'avant quelques heures la mer soit navigable. (*A continuer*).

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'*ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Elle se vend dans notre bande dans des bureaux à raison de

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'État de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'État de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet État, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou tine biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Séc. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle des grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que décrète loi à pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Jeudi, 1 juillet 1877.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.—

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entreprises de transport, quelconques, de transporter, aux époques où indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre moitié devra être remise au trésorier du bureau d'école de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas les peines et pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les sections sont ici déclarés crimes contre l'État de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'État, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

Signé: LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'État.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
ENTRE
NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnette électrique) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

AMERIQUE, Fournier, mercredi, 29 août.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 5 septembre.
FRANCE, Danre, mercredi, 12 septembre.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement spécial, comprenant vin, literie et ustensiles, $50 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

J. GRAND, Agent,
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool. La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des États-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans:
A. K. MILLER & CO.,
Au No 23 de la rue Carondelet,
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

22 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 30 Août, à 5 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à $14 pour cent.

Passage—Cabine.....$20.
— Entrepont.....$15.
— Billet d'excursion $30.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des États-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELLIA, Pilot Machault à basse pression, et portant la malle des États-Unis, capitaine Wm. Hanover, partira pour ces localités, ville le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 9 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. LUNDI et le JEUDI, jusqu'à ... inclusivement, sur le rivière Tchefuncta, pour Madisonville. Le lundi et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera pas reçu de fret après le départ du train qui précède l'arrivée du steamer dont partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—1an Au No 340 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,

Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville.

Le beau steamer CAMELLIA, Très un marcheur à basse pression et portant la malle des États-Unis, Capitaine HANOVER fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 8 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.

Prix du passage, Une piastre, aller et retour.

Restaurant à bord.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
14mai—1m No 340 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départs les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Haute Bend, Delaware et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathe, capitaine, John H. Graham, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. Binder Comptoir, 14 rue Carondelet.

HITE & CARLIN, No 4 Échelle-Italiennes.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Church-ville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur HERCULE, H. H. Broad, capitaine, T. John, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLES, 81 rue Gravier, HITE & CARLIN, No 4 Échelle-Italiennes, H. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.

1 août—tf

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Church-ville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur TRENTON, James L. Robbins, capitaine, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LOEB & McPEAKE, 48 rue du Canal, N. O. DONAHUE, 75 rue Gravier.

fer août—1m

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur ST. JOHN, F. BERGERON, capitaine, J. O. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, sous les SAMEDIS, et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
No 22 rue Blanville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY VETE, J. F. AUGIN, Capitaine, J. LANDRY, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

LA VETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à R. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.

16juillet—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureau, No 37 rue du Camp.

JOHN HENDERSON, Président.
F. IRWIN, Vice-Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

Primes	$128,033
Pertes payées	72,328
Profits nets	60,256

A une élection tenue Lundi, 7 courant, les messieurs dont suivent ont été nommés Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante:

Patrick Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
David Jackson,	John H. Hanna.

F. J. Gasquet.

A une réunion du Bureau de Direction, qui a eu lieu le 14 mai, JOHN HENDERSON, Président, F. IRWIN, Vice-Président, et THOS. F. BRAGG, Secrétaire, ont été réélus à l'unanimité.

La Direction a déclaré des profits nets de la Compagnie dans les douze derniers mois, 10 pour cent d'intérêt; aussi, 4 pour cent de dividende sur le capital payé, et 30 pour cent de dividende sur les primes payées par les actionnaires (laissant avec l'escompte, 15 pour cent sur les primes). Les dits intérêts et dividendes à être payés au crédit des actions.

Les intérêts et les dividendes sur les actions payés comptant payables au bureau de la Compagnie, à partir du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG,
Nile-Orléans, 15 mai 1877. Secrétaire.
8mai—1m

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU Nord reprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessous:

De Brême	De la Nile-Orléans
Hannover... 13 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt... 10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De la Nile-Orléans à Brême:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$65 en or.
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$65 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre.....$60 en or. Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
19 juin No 43 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Texas.

A dater du et après le 20 février 1877, le bateau-traversier FRANCIS BRIDGE, partira, de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportant les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures et m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se rallera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 5 heures du matin et sera de retour à même jour à six heures du soir.

Le trez kogn au même endroit, à 3 heures sera livré le lendemain matin. C. R. PAYNE,
Surintendant.

4déc—

Pour le Lac.

Heureux du New Orleans City, Railroad Company.—Au No. 124 de la rue Carondelet, —Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures et demie du matin et toutes les heures de l'après-midi, à toutes les demi heures de 2 heures de l'après-midi à 8 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.

22 mai— C. C. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Dépot au bied des Champs-Elysées, près la Levée, 3e District.

Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents. Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	8½ heures	A. M
7½ heures	A. M.	10 heures	A. M
9 heures	A. M.	11½ heures	P. M
10½ heures	A. M.	1 heures	P. M
Midi		2½ heures	P. M
1 heures	P. M.	3½ heures	P. M
2 heures	P. M.	4½ heures	P. M
3 heures	P. M.	5½ heures	P. M
4 heures	P. M.	6½ heures	P. M
5 heures	P. M.	7½ heures	P. M
6 heures	P. M.	8½ heures	P. M
7½ heures	P. M.	9½ heures	P. M
8 heures	P. M.	10½ heures	P. M
9 heures	P. M.		
10 heures	P. M.		

Les trains partiront comme suit:

Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 h. P. M.

Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrement des amateurs de pêche, chasse, etc.

Les passagers devant s'arrêter à Gentilly sont avertis le conducteur leur donnera le départ du train.

1er avril—tf D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de Farine du Canal, et se partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Express.....2.30 A. M.		Express.....10.45 A. M.	
Express.....3.00 P. M.		Express.....9.30 P. M.	
Train d'agrément.....3.15 P. M.		Train d'agrément.....9.30 A. M.	

Les wagons-salons de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture et jusqu'à New-York et Boston sans changement de wagon-salon.

Les billets se vendent au bureau, angle de la rue Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
21 no— D. B. ROBINSON, Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express.....2.30 A. M.		Express.....10.45 A. M.	
Express.....3.00 P. M.		Express.....9.30 P. M.	
Coast Train.....3.15 P. M.		Coast Train.....9.30 A. M.	

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Boston cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, lerjuin—

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...5.50 P M	Express No 2...10.30 A M
Express No 3...6.15 A M	Express No 4...8.15 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, JUSQUA CINCINNATI, LOUISVILLE, NASHVILLE, ST LOUIS ET CHICAGO.

Pour St Louis, on char Pullman est attaché au train à Milan, Tennessee, qui permet aux voyageurs d'en descendre le matin et le lendemain jusqu'à New York, sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, Boston et Philadelphie.

Le train de vendredi soir ne se rende pas à Jackson pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Mount City partent de la Nile-Orléans à 2h. 30m P M, le samedi, et à 7 h 30 m le dimanche. Ils arrivent à 4 h 45 m et à 9 h 30 m P M, le dimanche, et à 9 h 30 m A M le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & D. G. 14jv.—1an

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5.50 PM	Express No 2...10.30 A M
Express No 3...6.15 A M	Express No 4...8.15 P M

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND ST LOUIS.

And for ST LOUIS a sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at Duffield for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 2.30 PM Saturday, and 7.00 A M Sunday.

Arrives to New Orleans at 9.50 PM Sunday, and 9.30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M. jay 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et de l'Ouest, de Morgan.

Route de la malle des États-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE SERMENT partira du pied de la rue Nile-Anne, tous les lundis, à SEPT HEURES A. M., et se rendra au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algier à 8 heures et demie.

Le retour: Les trains partiront de Morgan, Lafourche, Terrebonne et Lockport, sera transporté aux bacs du bateau à vapeur pour toute la ligne.

Les bacs sont à ... pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, au delà de Morgan City, sur raison spécial du train spécial du soir qui est sur arrangements spécifiques pour ces points.

Il ne sera point reçu de fret après le départ du train qui précède l'arrivée du steamer dont partir.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—1an Au No 340 de la rue de l'Union.

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi. Le bon bateau à vapeur ST JOHN, F. BERGERON, capitaine, J. O. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, sous les SAMEDIS, et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
No 22 rue Blanville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY VETE, J. F. AUGIN, Capitaine, J. LANDRY, commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

LA VETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à R. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.

16juillet—1an

Firemen's Insurance Company of New Orleans.

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nile-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

Gains	$117,712 56
Pertes payées	31,045 94
Bénéfice net	47,466 17

Nile-Orléans, 17 janvier 1877.

AUJOURD'HUI, à une réunion des directeurs, il a été décidé de déclarer les dividendes suivants qui proviennent des bénéfices de l'année expirée le 31 décembre 1876—savoir:

1° Six pour cent (18 o|o) d'intérêt annuel du capital payé;

2° Cinq pour cent (5 o|o) à porter au crédit de la Reserve, conformément à la sec. 4 de l'art. VIII de la charte;

3° Dix pour cent (10 o|o) à porter au crédit de la Société de Charité des Pompiers de la Nile-Orléans, pour le soulagement des veuves et des orphelins et le système général de secours de la dite société, conformément à la sec. 6 de l'art. VIII de la charte;

4° Cinq pour cent (5 o|o) de dividende ordinaire du capital payé;

5° Vingt-cinq pour cent (25 o|o) de dividende aux assurances participantes.

Tous les dividendes déclarés aux actionnaires devront être portés au crédit des dites actions, conformément à la sec. 5 de l'art. VIII de la charte. Des certificats de ces dividendes seront émis à la date du 10 janvier 1877. Les dividendes aux assurances (non aux actionnaires) seront payés sur